

Assurer une oeuvre d'art

Nous sommes allés à la rencontre des courtières de Artssurance, société de courtage spécialisée en assurance d'objets d'art et de valeur qui nous expliquent les enjeux de l'assurance en oeuvres d'art



Peut-on assurer une œuvre d'art comme n'importe quel autre bien ?

Une œuvre d'art est, par nature, un bien exceptionnel, a priori unique et non reproductible, découlant de l'idée et de la main de l'homme. A ces éléments s'ajoutent souvent une valeur pécuniaire importante, un caractère d'exception dû à l'unicité de l'objet, et enfin, par-dessus tout, une forte valeur émotionnelle.

Cet objet ne peut donc pas être assuré de la même façon qu'une pièce que l'on peut retourner acheter dans une enseigne commerciale proche de chez soi si jamais il lui arrivait malheur.

Par ailleurs, une œuvre d'art peut être amenée à être conservée au domicile ou dans des lieux spécifiques (réserves de musées, entrepôts...) , voire parfois étonnants (parcs et jardins, espaces publics, halls d'hôtels, cliniques...). Elle peut voyager, être exposée, envoyée en restauration... Elle a quasiment une vie propre, qui peut même être plus longue que plusieurs vies humaines, ce qui ajoute à son caractère fascinant !

La valeur d'une œuvre est difficile à connaître sur le marché de l'art. Comment procédez-vous pour l'assurer?

Dans un premier temps, nous nous fondons sur des justificatifs variés d'attestations de valeurs solides qui doivent être ajustés dans les 5 dernières années : factures, inventaires, expertises, adjudications de ventes aux enchères...

Ensuite, nous faisons valoir notre expérience et mettons à profit notre réseau si une valeur nous semble particulièrement décalée par rapport au marché actuel. Ceci peut davantage se produire pour des œuvres très contemporaines que pour des antiquités ou des pièces de mobilier classique par exemple. Dans ce cas, nous en avertissons le client et l'accompagnons dans une démarche d'ajustement de la valeur. L'idée sous-jacente en permanence est de pouvoir répondre à la question : « si un sinistre survenait aujourd'hui, la valeur d'assurance estimée et annoncée me permettrait-elle de pouvoir réinvestir dans une pièce équivalente ? »

Quels sont les principaux sinistres rencontrés pour les œuvres d'art ?

Les plus couramment couverts dans l'esprit des collectionneurs sont le vol et l'incendie, pourtant les deux principales causes majeures les plus fréquentes dans notre pratique sont les dégâts de la vie courante ou ceux causés par l'eau.

Pour ce que nous qualifierions de « dommages de la vie courante de l'œuvre », ce sont tous les accidents du quotidien : un coup d'aspirateur, un sac à main qui a bousculé une toile, un animal domestique qui a rongé un objet, des invités qui ont trébuché et fait tomber une sculpture, une chaise tirée dans un bureau qui a buté contre un tableau... les exemples sont sans fin.

Par l'eau, nous entendons les inondations, les infiltrations, l'humidité, les champignons et moisissures qui en découlent, les liquides renversés ou qui ont giclé voire les lances d'incendie ou les sprincklers dans des cas extrêmes.

Enfin, les transports et expositions sont toujours des multiplicateurs de risques, en raison des manipulations, des mouvements, emballages déballages et exposition à un public plus ou moins averti et soigneux.

Vous assurez tout sauf la « dégradation intrinsèque » de l'œuvre. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le plus simple est de prendre un exemple : une photographie en couleur datée des années 1970 va voir ses couleurs évoluer dans le temps et tirer vers des notes orangées, bleutées ou vertes, et ceci malgré des conditions optimales de conservation, tant en termes de température que de limitation de contact avec la lumière. Ce processus est dû à la consistance même de l'œuvre, à la nature de ses matériaux constitutifs.

L'assurance existe pour intervenir dans le cas d'un aléa, d'un événement non prévisible. Dans notre exemple, l'évolution des teintes de couleurs est prévisible et donc inassurable.

Comment fonctionne le système de prime pour une œuvre d'art ? Plus l'œuvre est chère, plus le prix de la prime est élevé ou d'autres facteurs entrent en compte?

Le système de prime est calculé en fonction d'un taux et des éléments de risques (les éléments de risques sont nombreux : le prix, la nature de l'œuvre, la sécurité, le pays de stockage ou encore les antécédents de sinistres...).

La logique voudrait que plus une œuvre est chère, plus la prime sera chère. Mais pourtant le taux pour une collection d'un million de francs pourra être plus bas que le taux appliqué pour une collection de cent mille par exemple. Le taux varie en fonction d'une multitude de facteurs : la nature de l'œuvre, sa taille, sa fragilité, la préciosité de ses matériaux, sa vie : si elle va voyager ou pas, être exposée en Suisse, à l'étranger, une fois par décennie ou plusieurs fois par an...

La nature unique d'une œuvre d'art et la multiplicité de facteurs font la richesse de notre métier qui ne permet – si on souhaite que la pièce soit assurée au plus juste (tant financièrement que pour la conception des couvertures) que de travailler en proposant du sur-mesure au client collectionneur. Une idée simple à garder en mémoire est que l'assurance de son œuvre d'art coûte bien moins chère que l'assurance de sa voiture. Le prix reste un frein dans l'esprit de beaucoup de collectionneurs qui sont très surpris du montant raisonnable une fois l'offre établie.

Il a y une valeur financière mais aussi sentimentale pour les propriétaires d'une oeuvre d'art. Vous est-il arrivé de devoir remplacer l'œuvre plutôt que sa valeur pécuniaire ?

En effet, la valeur sentimentale est par définition impossible à chiffrer et il nous est arrivé, notamment pour une pièce de haute joaillerie, que la cliente refuse le remboursement financier et décide à la place le remplacement du bijou. S'agissant d'une pierre précieuse extrêmement rare, il n'a pas fallu moins de deux ans avant de pouvoir trouver une autre pierre comparable en qualité, beauté et émotion ... puis il a fallu ajouter le temps de refaire monter la pièce.

Un autre cas de figure était celui d'un artiste contemporain, encore vivant, qui a accepté de réaliser une nouvelle œuvre en remplacement d'une plus ancienne, trop endommagée pour être restaurée.

Que se passe-t-il quand une œuvre est irremplaçable/inestimable ?

A partir du moment où une œuvre est assurée, il a été considéré opportun de lui attribuer une

valeur (reconnue par toutes les parties prenantes) et à ce moment là, elle est payée en cas de sinistre total, si elle est donc irremplaçable.

Pour d'autres pièces a priori totalement inestimables, il peut être envisageable de conclure une assurance pour un certain montant, à considérer comme un pallier. Ce montant permettra ainsi non pas de rembourser la totalité de l'œuvre si elle est détruite, mais au-moins des frais de restauration.

Vous avez installé vos bureaux dans les Ports Francs de Genève ? Que vous apporte cette situation privilégiée ?

Nos bureaux sont installés dans les **Ports Francs de Genève** afin d'être physiquement au cœur d'un écosystème du marché de l'art et de la conservation. Nos voisins de paliers sont des restaurateurs, des encadreur, des photographes, mais aussi des transporteurs, des transitaires et gestionnaires d'espaces de stockage.

Cette situation nous permet d'intervenir extrêmement rapidement en cas de sinistre et de rester constamment dans l'activité de ce secteur de niche, bien loin des métiers classiques de l'assurance qui font en général peu rêver.

En un mot, nous opérons dans les montes charges de la gestion de risques de l'art, dans l'envers du décor... dans un mélange d'industrie, d'espaces d'exposition feutrés et d'environnement hautement confidentiels et, à notre petite échelle, nous permettons aux collectionneurs de vivre plus sereinement entourés de leurs œuvres et d'enrichir leurs collections.

* * *

Nous remercions Anne-Claire Bisch-Saffioti, directrice et fondatrice de Artssurance ainsi que ses collaboratrices, Alice Surer et Sonia Meniaï pour avoir répondu à nos questions.



L'équipe de Artssurance

Artssurance

Site opérationnel Ports Franks Bat. D

Route des Jeunes 4 bis CH – 1227 Genève

www.artssurance.ch

Toute reproduction interdite

© www.arteez.ch 2019

Partager :



Facebook



Twitter



E-mail



Imprimer



LinkedIn

Articles similaires



L'oeil de l'expert
septembre 2019
Dans "Les + Lus"



Le marché de l'art en ligne
décembre 2018
Dans "Marché de l'art"



Art Basel 2019
juin 2019
Dans "Marché de l'art"